

La MSA, c'est...

1 071 administrateurs et 13 760 délégués cantonaux élus,
16 000 salariés réunis au sein d'un réseau de 35 caisses et d'une caisse centrale,
qui travaillent quotidiennement au service des 5,5 millions de bénéficiaires.



ref : 11198 - 2021 - crédits photos : © Tous droits réservés à la MSA.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE CENTRALE DE LA MSA



www.msa.fr



L'essentiel & plus encore

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est composé de 29 membres
(27 administrateurs élus par les délégués cantonaux et 2 désignés par l'Union Nationale des Associations Familiales) pour 5 ans.

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

- Il détermine la politique générale de la MSA pour mettre en œuvre la protection sociale agricole.
- Il définit les politiques en matière d'action sanitaire et sociale, de prévention de la santé et des risques professionnels, d'offre de services sur le territoire, d'aide aux agriculteurs et aux salariés en difficulté.
- Il vote le budget et approuve les comptes arrêtés par le directeur.
- Il représente la MSA auprès des pouvoirs publics, partenaires sociaux ou encore des organismes agricoles.
- Il contribue à l'évolution de la protection sociale agricole.

LE BUREAU DU CONSEIL

Il est composé de 9 membres :

- le Président,
- le 1^{er} Vice-Président,
- 3 Vice-Présidents,
- le Président du comité de protection sociale des non-salariés,
- le Président du comité de protection sociale des salariés,
- les 2 Présidents par alternance du comité d'action sanitaire et sociale.

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Le bureau prépare les réunions du conseil d'administration et contrôle l'application des décisions du conseil. Il est consulté sur les questions qui lui sont déléguées par le conseil d'administration.

LE COMITÉ DE PROTECTION SOCIALE DES NON-SALARIÉS AGRICOLES

Il est composé des administrateurs des 1^{er} et 3^e collèges, ainsi que de l'administrateur non salarié représentant des familles.

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Il étudie et donne des avis au conseil d'administration sur toutes les questions concernant la protection sociale des non-salariés, en particulier sur la prévention des risques professionnels et la santé au travail, les partenariats.

LE COMITÉ DE PROTECTION SOCIALE DES SALARIÉS AGRICOLES

Il est composé d'administrateurs des 2^e et 3^e collèges, ainsi que de l'administrateur salarié représentant des familles.

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Il étudie et donne des avis au conseil d'administration sur toutes les questions concernant la protection sociale des salariés, en particulier sur la prévention des risques professionnels, la santé au travail, les partenariats relatifs à la protection sociale complémentaire.

LE COMITÉ D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Il est composé paritairément d'administrateurs salariés et d'administrateurs non salariés.

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Il propose au conseil d'administration des orientations d'ensemble pour la politique d'action sanitaire et sociale du régime agricole. Il définit les conditions d'intervention de la caisse centrale dans le cadre des plans et programmes nationaux. Il instruit les demandes de subventions et attribue les prêts en matière d'action sanitaire et sociale.

1

L'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration est arrêté par le bureau.

2

Examen des questions relevant de leur domaine de compétences par les comités et commissions pour proposition ou avis au conseil d'administration.

3

Le bureau prépare le conseil d'administration et examine les projets de décisions à lui soumettre.

4

Le conseil d'administration se réunit et les différents points sont soumis au vote.

5

Les décisions votées sont envoyées au ministère de l'agriculture et de l'alimentation pour approbation.

LE PROCESSUS DE DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du conseil d'administration

Mandat 2020-2025



PRÉSIDENT

Jean-François Fruttero
 3^e COLLÈGE
 PRÉSIDENT
 MSA DORDOGNE, LOT ET GARONNE



PREMIER VICE-PRÉSIDENT

Thierry Manten
 2^e COLLÈGE
 PREMIER VICE-PRÉSIDENT
 MSA DE PICARDIE

1^{er} collège • 9 membres

REPRÉSENTANTS DES EXPLOITANTS AGRICOLES NON-EMPLOYEUR DE MAIN-D'ŒUVRE

2^e collège • 12 membres

REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS

3^e collège • 6 membres

REPRÉSENTANTS DES EMPLOYEURS DE MAIN-D'ŒUVRE

2 membres

REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS FAMILIALES

Le bureau



vice présidente

Sabine Delbosc-Naudan
 ADMINISTRATRICE
 MSA MIDI-PYRÉNÉES NORD



président du CPSNS

Cédric Saur
 PRÉSIDENT
 MSA LANGUEDOC



président du CPSS

Thierry Girard
 PREMIER VICE-PRÉSIDENT
 MSA ALPES DU NORD



présidente du CASS* en alternance

Isabelle Ouedraogo
 ADMINISTRATRICE
 MSA BERRY-TOURAINÉ



vice présidente

Anne Gautier
 PRÉSIDENTE
 MSA DE MAINE-ET-LOIRE



président du CASS* en alternance

Bernard Simon
 PRÉSIDENT
 MSA ARMORIQUE



vice président

Roland Grimault
 REPRÉSENTANT DES SALARIÉS



Béatrice Barbeau
 ADMINISTRATRICE
 MSA LOIRE-ATLANTIQUE VENDÉE



Pascal Cormery
 PRÉSIDENT
 MSA BERRY-TOURAINÉ



Didier Aubert
 ADMINISTRATEUR
 MSA AUVERGNE



Annie Aublanc
 ADMINISTRATRICE
 MSA DORDOGNE, LOT ET GARONNE



Robert Dieudonne
 ADMINISTRATEUR
 MSA LORRAINE



Philippe Moinard
 ADMINISTRATEUR
 MSA POITOU



Nathalie Chauchard
 REPRÉSENTANTE DES NON-SALARIÉS
 MSA MIDI-PYRÉNÉES NORD



Chantal Gonthier
 ADMINISTRATRICE
 MSA SUD AQUITAINE



Régis Jacobé
 ADMINISTRATEUR
 MSA MARNE-ARDENNES-MEUSE



Cédric Capy
 ADMINISTRATEUR
 MSA LIMOUSIN



Patricia Coetsier
 ADMINISTRATRICE
 MSA NORD PAS-DE-CALAIS



Marie-Claude Salignon
 PRÉSIDENTE
 MSA ALPES-VAUCLUSE



Jean Lefort
 ADMINISTRATEUR
 MSA ÎLE-DE-FRANCE



Philippe Panel
 PRÉSIDENT
 MSA AUVERGNE



Didier Cuniac
 ADMINISTRATEUR
 MSA MIDI-PYRÉNÉES NORD



Brigitte Ménil
 ADMINISTRATRICE
 MSA ÎLE-DE-FRANCE



Christian Schneider
 ADMINISTRATEUR
 MSA D'ALSACE



Michel Robinet
 ADMINISTRATEUR
 MSA NORD PAS-DE-CALAIS



Patricia Saget-Castex
 PREMIÈRE VICE-PRÉSIDENTE
 MSA MIDI-PYRÉNÉES SUD



François Serpaud
 ADMINISTRATEUR
 MSA NORD PAS-DE-CALAIS

Bureau du conseil d'administration
 CPSNS : Comité de protection sociale des non-salariés agricoles
 CPSS : Comité de protection sociale des salariés agricoles
 CASS : Comité d'action sanitaire et sociale
 (*La présidence du comité d'action sanitaire et sociale fonctionne en alternance.)